

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Gers

## VILLE DE PLAISANCE DU GERS

### COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 10 décembre 2008

L'an deux mille huit, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis SOUBABERE, Maire.

Etaient présents : Mr SOUBABERE. Mme MUSSET. Mr LAVEDAN. Mme COSTES. MM. PAGES. DE LAVENERE. DE WOLF. K'DELANT. Mmes DUCOURNAU. BERTRAND. LASNAVERES. PION. JACOMIN. MM. LADEVEZE. RICHELLE.

Secrétaire de séance : Mme DUCOURNAU

Date de la convocation : 2 décembre 2008

Date d'affichage : 2 décembre 2008

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2008 a été approuvé à l'unanimité.

#### **1. FINANCES**

##### **1.1 Décisions modificatives 2008**

Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n° 2.2008 pour la commune, qui consiste principalement en virement de crédits entre chapitres.

##### **1.2 Indemnité de conseil et indemnité de préparation des documents budgétaires aux comptables du Trésor**

Le Conseil a renouvelé le versement des indemnités de conseil et de préparation de budget à verser au comptable du Trésor.

##### **1.3 Consignation affaire COSTA GOURMEL**

Une somme de 82 959.80 € sera consignée dans le cadre d'une affaire d'expropriation.  
Le versement d'honoraires de l'avocat sera également prévu.

##### **1.4 Régime indemnitaire 2009**

Le Conseil a maintenu le montant des coefficients des indemnités versées aux cadres A et a augmenté celles destinées à certains emplois relevant des cadres B et C.  
Les autres dispositions antérieures restent inchangées.

#### **2. ADMINISTRATION GENERALE**

##### **2.1 Poste de CDI – chargé de mission**

Après avis favorable de la Commission du Personnel le 1<sup>er</sup> décembre 2008, la création d'un poste de chargé de mission en CDI (après 6 ans en CDD) est décidée à compter du 15 décembre 2008, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 h.

##### **2.2 Missions facultatives du Centre de Gestion de la FPT du Gers**

Le Conseil a décidé d'adhérer au service facultatif d'indemnisation du chômage pour les agents privés involontairement d'emploi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les prestations sont facturées selon différents forfaits (de 10 à 150 €, tarifs 2008.)

### **2.3 Modification du tableau de l'effectif**

Afin de prendre en compte les possibilités d'avancement de grade, 2 postes d'agent de maîtrise principal, à temps complet, seront créés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 concernant 2 agents relevant actuellement du grade d'agent de maîtrise.

### **2.4 Nom de lotissement – terrain DEJOIE**

Le futur lotissement communal situé rue de la Plaine, dont le terrain a été acquis cette année, sera dénommé « lotissement de la Plaine ». Le budget correspondant est créé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **2.5 Demande de subvention du Conseil Général – lotissement de la Plaine**

La subvention obtenue pour le lotissement des Abouas ne pouvant être transférée, un nouveau dossier, qui sera monté en collaboration avec le CAUE, sera déposé auprès du Conseil Général. Le partenaire d'habitat social devra ultérieurement être choisi par le Conseil.

### **2.6 Retrait des communes de Beaumarchés et Lasserade du SIVOM**

Après exposé de Mr le Maire, puis de Mr CASTET en sa qualité de Maire de Beaumarchés qui précise la motivation de la demande de retrait de sa commune du SIVOM ; après que plusieurs conseillers aient donné leur avis sur cette affaire, il a été décidé de procéder à un vote à bulletins secrets. Par 10 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le retrait des communes de Beaumarchés et Lasserade du SIVOM est accepté.

### **2.7 Donation de Mr Pierre FORT**

Par lettre du 11 octobre 2008, Mr Pierre FORT fait don à la commune de créations en bois sculptés (lecture en séance). Le Conseil se prononce favorablement sur l'acceptation de ce legs. Les statues pourront être exposées dans les lieux publics, en particulier, à la médiathèque – où elles figurent déjà en bonne place – et à la mairie.

### **2.8 Marchés contrats d'assurances pour les besoins de la commune**

A la suite de la consultation menée dans le cadre des procédures adaptées, et après avis de la commission d'appel d'offres réunie les 19 novembre et 8 décembre 2008, l'Assemblée approuve l'attribution des lots 1.2.3.4. à la société AXA ASSURANCES de Plaisance (multirisques patrimoine, bris de machines, flotte automobile, responsabilité civile), et les lots 5.6.7. à la SMACL/Crédit Agricole (mission des agents et des élus, risques statutaires, protection juridique et assistance aux personnes).

### **2.9 Avis sur enquête publique – SCA Vignerons de St Mont – chai de Plaisance**

Monsieur le Préfet a prescrit sur la commune de LASSERADE une enquête publique sur demande de la SCA VIGNERONS du SAINT MONT pour le chai de Plaisance, en vue d'être autorisée à poursuivre l'exploitation d'une unité de conditionnement des vins. Le Conseil Municipal n'a pas d'objections particulières à formuler sur ce projet.

### **2.10 Avenant à la convention de mise à disposition des équipements sportifs au Collège Pasteur – année scolaire 2008/2009**

Comme chaque année, un avenant doit être adopté, afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la mise à disposition. Le montant horaire pour l'année scolaire 2007/2008 était de 5.24 €. La variation s'effectuait habituellement sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction (2<sup>o</sup> trimestre 2007 par rapport à 2006), ce qui aurait porté le coût à 5.50 €/heure. Le Conseil Général doit revoir l'ensemble des tarifs appliqués sur le département pour les uniformiser. Le Conseil souhaite fixer le montant horaire pour l'année scolaire 2008/2009 à 5.50 €/par heure, en reconduction des conditions consenties antérieurement.

### **2.11 Exonération de taxe professionnelle – salles de cinéma classées Art et Essai**

A la suite d'une modification de la loi de finances, l'exonération de TP des salles de cinéma, au taux maximum, soit 66 %, est reconduite.

Les entreprises de spectacles vivants peuvent être également exonérées dans la limite de 100 %.

### **2.12 Contrat Dialège avec EDF**

Ce contrat existant permet de contrôler les consommations des installations et bâtiments publics, dans le but de les optimiser. EDF propose le renouvellement pour une durée de 3 ans, au prix de 454.24 €TTC par an. Le bilan des consommations 2007/2008 a été tenu à la disposition des conseillers. Plusieurs conseillers indiquent que le fait de disposer de ces données devrait conduire à prendre certaines mesures afin de limiter les augmentations de consommation, et ils estiment qu'il faudrait déjà prendre en compte les éléments recueillis et faire réaliser les travaux nécessaires (minuteries, radars...) et inciter les utilisateurs à vérifier que les lumières sont éteintes et les chauffages baissés après occupation des salles.

Le conseil surseoit à statuer à la signature de ce contrat.

### **2.13 Contrat Equilibre avec EDF – pré diagnostic pour panneaux solaires sur le toit de bâtiments communaux**

La réalisation de ce pré diagnostic permettrait d'étudier la mise en œuvre d'une installation photovoltaïque sur le toit d'un bâtiment communal (salle polyvalente/salle des sports) pour un coût de 1 196 €TTC. Le Conseil approuve le contrat à passer avec EDF.

### **2.14 Convention Préfecture/commune pour la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.**

Le Conseil a approuvé la convention à passer avec la Préfecture, pour la mise en dépôt d'une station fixe, qui permettra l'établissement des futurs documents biométriques, pour les habitants de la commune et de ceux des cantons voisins. Le Maire est autorisé à signer la convention. Pour tenir compte de la charge de travail occasionnée par l'accueil des usagers venant d'autres communes, la mairie percevra une indemnisation financière qui sera fixée par la loi. La station devrait être mise en place pour juin 2009.

### **2.15 Approbation de la carte communale**

La commission s'est réunie le 20 novembre dernier avec différents partenaires associés. Diverses adaptations ont été prises en compte, notamment à la demande de la Direction Départementale de l'Équipement et du Conseil Général. Le projet a été approuvé à l'unanimité, et sera soumis à Mr le Préfet pour approbation.

### **2.16 Rapport annuel 2007 – service des eaux**

Après avoir pris connaissance des éléments chiffrés, notamment le nombre d'abonnés (1108), les volumes refoulés et vendus, l'évolution du coût du service, le Conseil a approuvé le rapport annuel 2007 du Service des Eaux. Au cours du débat, Mr le Maire a évoqué le futur projet dans le cadre du schéma départemental et plusieurs conseillers pointent le fait que le prix de vente au m<sup>3</sup> (actuellement 0.76 € parmi les plus faibles du département) risque d'être au minimum doublé à moyen terme. L'ensemble des tarifs, y compris ceux des branchements seront revus dans le cadre du vote du budget primitif 2009.

### **2.17 Modification transfert installations VIVES**

A la suite d'un nouveau partage des parcelles pour prendre en compte la réintégration du stade, où sera construit un mini terrain de football, le conseil s'est prononcé favorablement sur la modification de la convention de transferts.

### **2.18 Dématérialisation des actes**

Après obtention de certificats électroniques, le dispositif devrait pouvoir être mis en place pour le début du mois de janvier 2009, en collaboration avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

### **3. TRAVAUX**

#### **3.1 Marché mini terrain de football**

Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise JARDINS TOULOUSAINS, pour un montant de 94 232.84 €TTC, moins disante. Comme indiqué ci avant, le mini terrain de football sera construit à l'emplacement du stade VIVES.

#### **3.2 Demandes de subventions – mini terrain de football**

Des demandes seront déposées en complément de celle obtenue de la F.F.F. auprès

- de la Région Midi Pyrénées
- de l'Etat – CNDS (Centre national pour le développement du sport)
- du Conseil Général.

#### **3.3 Marché AEP 5° tranche**

Sur proposition de la Commission, le Conseil retient l'offre de l'entreprise SEE TOLLIS pour 121 613.75 €HT (soit 145 450.04 €TTC). Les travaux de réfection du réseau d'alimentation en eau potable concernent les rues de l'Adour (pour partie), rue Granier de Cassagnac et rue Armagnac.

#### **3.4 Régularisation – demande de subvention 2005 – travaux rue de l'Adour**

En mars 2005, le conseil général avait adressé à la mairie un courrier indiquant que le projet était éligible à la subvention, mais qu'une convention était nécessaire pour l'autorisation de travaux, ainsi qu'une délibération sollicitant la maîtrise d'ouvrage. Les documents nécessaires seront transmis au Conseil Général afin de pouvoir encaisser les fonds prévus.

#### **3.5 Réfection de la toiture de la mairie**

Sur proposition de la Commission, le Conseil accepte l'offre de l'entreprise BIANCHI, moins disante, pour un montant de 55 752.27 €HT.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Etat de la dette : il est confirmé que tous les contrats ont été passés à taux fixe.
- Accueil des gens du voyage : à la suite de l'approbation de la carte communale, le dossier de demande de subvention sera relancé.
- Monsieur le Maire rappelle diverses dates de cérémonies et réunions, et en particulier celle du 5 janvier 2009 à 18 h pour la remise des prix de fleurissement, suivie des vœux à la population
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'arrivée du nouveau perceuteur, Mr Jean Emmanuel EGLIN, et sa famille, le 6 janvier 2009, à la suite du départ en retraite de Melle LADEBAT.
- Mme BERTRAND propose de préparer un dossier d'accueil pour les nouveaux arrivants. Mme COSTES rappelle que de nombreux renseignements figurent déjà sur le site internet de la ville, [www.plaisancedugers.com](http://www.plaisancedugers.com)
- Mr LADEVEZE demande quand l'Espace Jeunes ouvrira ses portes. Mr le Maire répond que cet équipement est géré par la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, et que les activités, organisées en collaboration avec l'Association Loisirs Enfance, devraient démarrer avant les vacances de février 2009, le temps d'aménager le local en mobilier et équipements divers et de prévoir le personnel nécessaire. L'Espace Jeunes accueillerait dans un premier temps les adolescents de 12 à 14 ans, puis dans un deuxième temps les 14 – 18 ans.

La séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,